

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Urbanisme. Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la modification de l'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de la Huberdière en ce qui concerne les accès du secteur en autorisant la desserte routière par l'Allée de la Motte (dans les deux sens), l'accès par l'Allée des Tilleuls restant identique à l'OAP approuvée : modalités de la concertation.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après vote : 11 voix "pour", 7 voix "contre" et 1 vote blanc, décide à la majorité d'accepter les modalités de la concertation présentées, à savoir :

- mise à disposition du public du dossier auquel seront joints les avis des personnes publiques associées et d'un registre pour permettre de recueillir les observations et suggestions pendant une durée de 31 jours aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

- un affichage en Mairie (intérieur et extérieur) sera réalisé au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition.

- publication d'un avis dans la rubrique d'annonces légales Ouest-France diffusé dans le département au moins 8 jours avant la mise à disposition,

- Les dates de mise à disposition seront diffusées dans la lettre d'information municipale mensuelle Infos-Le Theil et sur le site internet de la Commune au moins 8 jours avant la mise à disposition.

- Il est précisé : le dossier de modification simplifiée fera l'objet d'une approbation ultérieure du Conseil Municipal, après que celui-ci ait pris connaissance des avis et des observations du public.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil : départ de la commune de Piré sur Seiche et intégration de la nouvelle commune de Piré-Chancé.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après vote (2 abstentions) à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'acter le départ de la commune de Piré-sur-Seiche du SIEFT et d'intégrer la nouvelle commune de Piré-Chancé au SIEFT.

Travaux de bâtiment et voirie : examen devis pour réfection des joints de pierre et de pavés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis présentés par l'entreprise Franck Evin de Thourie, s'élevant globalement à 1 475 € ht soit 1 622.50 € ttc pour les travaux suivants : réfection des joints de pierre pour les marches de toutes les portes de l'Église et jointoiment des pavés des accès aux portes Est de l'Église (petite porte et sacristie) et de l'allée du centre socio-culturel vers le parking (face à la bibliothèque).

Éclairage public : horaires, coupures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de fonctionnement de l'éclairage public des 5 postes couvrant l'agglomération, à savoir :

- Lundi au samedi, allumage matin à 6h00 et extinction soir à 22h00, sauf poste B (centre-bourg : rue des Ormeaux, Bellanger...) extinction à 1h00 le dimanche matin.

- Dimanche, allumage matin à 7h00 et extinction soir à 22h00.

- Nuit Noël et nuit St Sylvestre : éclairage toute la nuit.

- Pas d'éclairage public du 15 mai au 15 août.

Contrat pour mission de contrôle des prises d'incendie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité confie la mission de contrôle des prises d'incendie à Véolia comprenant une visite tous les 3 ans des poteaux d'incendie avec vérification du fonctionnement de chaque appareil et de la conformité pour être raccordés aux équipements des pompiers et contrôle des caractéristiques de débit et pression, pour un montant de 55 € ht/poteau soit un coût global de de 1 595 € ht, 1 914 € ttc, pour les 29 poteaux existants à ce jour.

.../...

Droit de préemption urbain. Examen de trois Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- bien situé 16 rue des Primevères, parcelle ZL n° 286 : le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter.
- bien situé 1 rue des Acacias, parcelle A n° 975 : le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter.
- bien situé 11 boulevard de la Gare, parcelle A n° 1044 : le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter.